

L'ajournement

En prévision des changements possibles régissant l'environnement économique de ces secteurs, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a demandé à la Commission du textile et du vêtement de revoir la situation de ces deux industries et de lui présenter un rapport d'ici la fin du mois d'octobre. Il est aussi intervenu au cours des dernières semaines avec des représentants de l'industrie du textile pour discuter de leur situation actuelle, demander leurs opinions sur les principaux éléments de la politique et, aussi, élaborer une entente de développement destinée à favoriser l'établissement d'un climat de

stabilité à court et à long termes. Comme les présents cadres opérationnels et les techniques d'implantation seront revus et que les options possibles d'une nouvelle politique seront considérés lors de ces discussions, il s'ensuivra une coopération accrue entre les principaux intervenants.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)
